

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du lundi 2 mars 2020

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 20h07.

Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 6.1), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 0.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Christophe LIME (à partir du 0.2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 0.2), M. Philippe MOUGIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 0.2), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 7.1), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 0.2) Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON suppléant de M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 0.2) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET (à partir du 0.2) Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 0.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 7.1), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 0.2) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : Mme Géraldine LAMBLA suppléante de M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, Mme Christine WERTHE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Fontain : M. André AVIS Franois : M. Claude PREIONI La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISEON Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Novillars : M. Philippe BELUCHE Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pugey : M. Frank LAIDIÉ Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance :

M. Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : S. BARATI-AYMONIER (jusqu'au 1.2.3), E. BRIOT (à partir du 0.2), P. CURIE, YM. DAHOUI, C. DEVESA (à partir du 0.2), J. GROSPERRIN, JS. LEUBA, K. ROCHDI (jusqu'au 6.15), M. ZEHAF (jusqu'au 0.1), C. MAGNIN-FEYSOT, C. BOTTERON, C. PREIONI, P. CONTOZ, P. BELUCHE

Mandataires : N. BODIN (jusqu'au 1.2.3), C. LIME (à partir du 0.2), D. SCHAUSS, C. MICHEL, A. POULIN (à partir du 0.2), ML. DALPHIN, AS. ANDRIANTAVY, C. THIEBAUT (jusqu'au 6.15), A. GHEZALI (jusqu'au 0.1), G. BAULIEU, S. RUTKOWSKI, D. PARIS, D. HUOT, J. KRIEGER

Délibération n°2020/005228

Rapport n°3.3 - Contrat de développement métropolitain – Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté sur le campus Bouloie-Temis Choix du lauréat et attribution du marché de maîtrise d'œuvre

**Contrat de développement métropolitain –
Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'Institut Supérieur
d'Ingénieurs de Franche-Comté sur le campus Bouloie-Temis
Choix du lauréat et attribution du marché de maîtrise d'œuvre**

Rapporteur : Marcel FELT, Conseiller communautaire délégué

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024 AP/CP Campus	Montant de l'AP/CP : 33,7 M€ Montant du CP 2020 : 2,7 M€ Montant de l'opération : 5,0 M € HT TDC
Sous réserve de vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024	

Résumé :

L'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté (ISIFC) forme actuellement 162 étudiants. Au regard de l'attractivité de l'école et de son rôle stratégique au sein de la filière santé du territoire de Grand Besançon Métropole, il est envisagé à court et moyen terme d'atteindre un effectif global de 320 étudiants grâce à la construction d'un bâtiment (5,0 M € HT TDC) auquel une extension pourra être adjointe, sous réserve de financement, afin d'atteindre un effectif projeté de 500 élèves. Le programme de la première tranche de cette opération a été approuvé par l'ensemble des membres de la coopération public-public le 17 octobre 2019 et fait l'objet d'un concours de maîtrise d'œuvre. Le présent rapport vise à procéder au choix du lauréat et attribuer le marché de maîtrise d'œuvre.

I. Le Contexte

Le « contrat de développement métropolitain de Grand Besançon » signé avec le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté (CRBFC) le 12 novembre 2018 pour la période 2018-2020 finance la rénovation du campus Bouloie-Temis. Ce campus qui accueille plus de 8 000 étudiants, abrite les sièges de l'Université de Bourgogne-Franche-Comté et du Centre Régional des Œuvres Universitaires (CROUS), la technopole Temis, des résidences universitaires ainsi que des bâtiments dédiés à l'enseignement, la recherche et la diffusion de la culture technique et scientifique, et constitue un lieu majeur de l'attractivité de Grand Besançon Métropole.

Les études du schéma d'aménagement du secteur Bouloie-Temis conduites sous l'égide d'une coopération public-public associant Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon, l'Université de Franche-Comté, le CROUS et le Syndicat Mixte du Parc Scientifique et industriel Temis prévoient :

- la réhabilitation des espaces extérieurs,
- la rénovation du campus sport,
- l'installation de serres pour le Jardin des Sciences,
- la rénovation et la mise à niveau de bâtiments (bâtiments « Métrologie » et « Droit »),
- la création d'un Learning Center,
- et la construction d'un bâtiment pour accueillir l'ISIFC.

La création d'un bâtiment dédié à l'ISIFC vise à permettre l'accueil d'effectifs supplémentaires au sein de l'école et à répondre aux besoins de formations du secteur biomédical à court et moyen terme. Il permet également d'installer un équipement phare en entrée de campus, visible de l'extérieur et marquant l'excellence des formations du campus Bouloie-Temis.

Sur une surface de 1837 m², le programme approuvé par l'ensemble des membres de la coopération public-public prévoit deux opérations :

- 1) Une opération financée à court terme par le contrat métropolitain :
 - 1 hall d'accueil multi-fonctionnel 115 m²
 - Des salles mutualisées
 - Des salles spécifiques
 - Des salles d'enseignement
 - 1 amphithéâtre modulable (150 places)
 - 1 grande salle de cours (100 places)
 - Des locaux dédiés à l'administration
 - Des locaux annexes
 - Des locaux techniques

- 2) Une opération à inscrire au contrat de plan Etat-Région 2021-2027 estimée à 800m2 :
- 1 grande salle de cours (100 places.)
 - 2 salles de Travaux Dirigés
 - 2 salles de langues
 - 1 salle de Travaux Pratiques (TP) Biologie/Biochimie
 - 1 salle de TP Mécanique
 - 1 augmentation de la capacité du hall d'accueil
 - 1 salle de réunion/représentation/ événementiel
 - des vestiaires /douches.

II. Le cadre de la consultation

Pour recruter le futur maître d'œuvre du bâtiment ISIFC, conformément aux articles R 2 162-15 à R 2162-26 du Code de la Commande Publique, et à la délibération n°2019/004799 du Conseil Communautaire du 27 juin 2019, un concours de maîtrise d'œuvre a été organisé afin de désigner un lauréat. Suite à l'avis d'appel public à la concurrence publié en juillet, 4 candidats ont été retenus et admis à remettre une esquisse sur la base du programme du concours lors d'un jury qui s'est tenu le 22 octobre 2019.

Un second jury en date du 13 février 2020 a classé les projets remis par les candidats et a formulé un avis motivé sur la base de 4 critères La durée du marché de maîtrise d'œuvre sera de 3 années (2020-2023) en cohérence avec le programme et le planning prévisionnel des travaux engagés dans le cadre du contrat métropolitain.

La première phase d'études au stade Avant-Projet Sommaire (APS) se déroulera au cours de la première année d'exécution du marché avec un objectif de remise au mois d'août 2020 conformément aux engagements pris dans le cadre du Contrat de développement métropolitain.

Conformément aux engagements de Grand Besançon Métropole dans le cadre du Contrat de développement métropolitain et de la convention de maîtrise d'ouvrage confié par l'Etat, il est proposé d'attribuer et d'autoriser la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec la société Dominique COULON et Associés (67000 Strasbourg). Le montant définitif sera communiqué en séance.

MM. A. POULIN (2) et D. SCHAUSS (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- choisit la société Dominique COULON et Associés comme lauréate du concours de maîtrise d'œuvre relatif à l'ISIFC pour un montant qui sera communiqué en séance,
- attribue le marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence à la société Dominique COULON et Associés pour un montant de 588 794,30 € HT,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec la société Dominique COULON et Associés.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93
Contre : 0
Abstention : 1
Ne prennent pas part au vote : 4

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président